

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 22/01/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, GURY Frank.

Avaient donné pouvoir: MILHORAT Claude à CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile à COSTES-ROBLES Christelle, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia, PATEY Stéphanie à ASTEGNO Victoria.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-01 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2025

M. CARNEIRO, rapporteur, rappelle les dispositions de l'article L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique, relatif au recrutement d'agents contractuels. Il évoque les difficultés de fonctionnement des services municipaux à certaines périodes de l'année lors de surcroît de travail ou en attente d'un recrutement, et demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et de l'autoriser à déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, afin de garantir un service de qualité auprès des usagers, et dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

M. CARNEIRO propose de créer pour l'année 2025 les emplois non permanents suivants, tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de créer les emplois non permanents correspondant à un accroissement temporaire d'activité, comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération ;

DIT qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

DIT que ce mode de recrutement pourra être utilisé dans tous les services municipaux ;

PRÉVOIT à cette fin une enveloppe de crédits chapitre 012 du budget de la commune.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 FEV. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250128-DELIB202501-DE
Reçu le 06/02/2025



ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ			
Grade de l'emploi non permanent	Durée	Temps de travail	Nombre d'emplois maximal
Service Administratif (Accueil – Services supports – urbanisme – communication / culture)			
Adjoint administratif	12 mois maximum	Temps complet	2
Adjoint administratif	12 mois maximum	Temps non complet 17.5 h	1
Rédacteur	12 mois maximum	Temps complet	1
Attaché	12 mois maximum	Temps complet	1
Services Techniques (dont entretien des locaux) / Restauration municipale			
Adjoint technique	12 mois maximum	Temps complet	10
Adjoint technique	12 mois maximum	Temps non complet 30h	1
Adjoint technique	12 mois maximum	Temps non complet 17.5h	4
Technicien	12 mois maximum	Temps complet	1
Centre Social			
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps complet	1
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 17.5h	1
Adjoint administratif	12 mois maximum	Temps complet	1
PAJ (dont CLAS)			
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps complet	1
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 29h	1
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 4h sur période scolaire + temps de réunion	1
Pôle Petite Enfance			
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps complet	3
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 17.5h	2
Auxiliaire de puériculture	12 mois maximum	Temps complet	3
Infirmière puéricultrice	12 mois maximum	Temps complet	1
Éducateur de Jeunes Enfants	12 mois maximum	Temps complet	1
Écoles maternelles			
Adjoint d'animation / Agent spécialisé des écoles maternelles ppal 2 ^{ème} classe	12 mois maximum	Temps non complet 28h	8